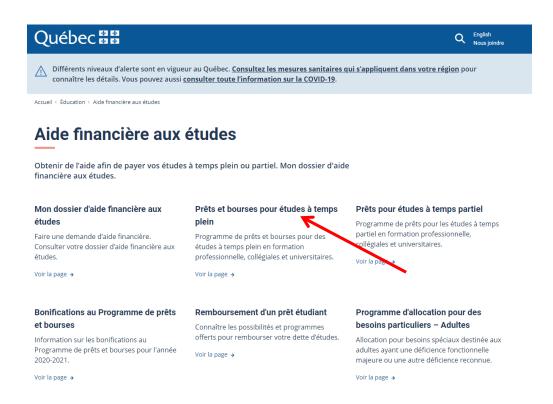
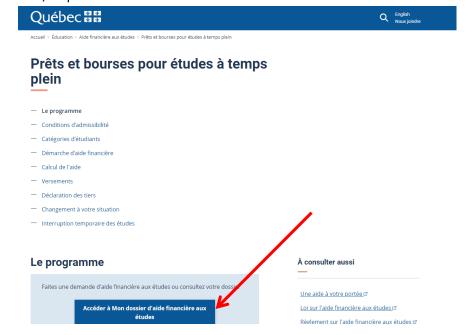
DÉMARCHE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

1. Rendez vous au <u>www.afe.gouv.qc.ca</u>. Au centre, cliquez sur « Prêts et bourses à temps plein ».

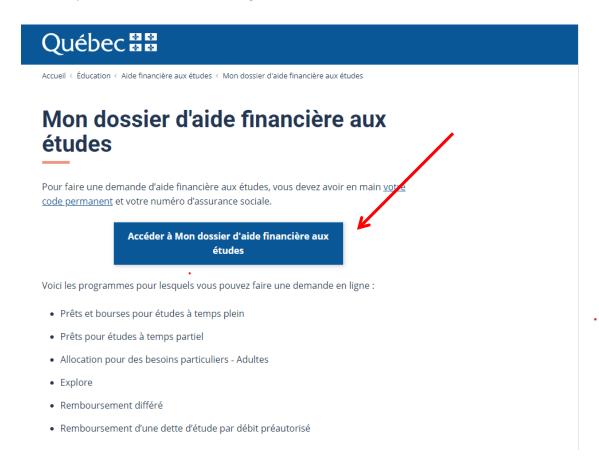


2. Puis, cliquez sur l'encadré bleu « Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études ».

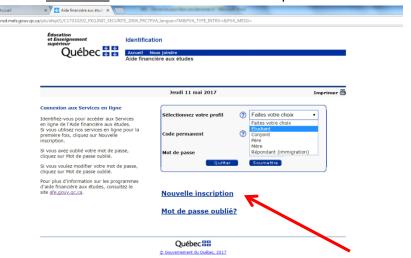




3. À nouveau, cliquez sur l'encadré bleu « Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études » pour créer votre dossier en ligne.



4. Une fenêtre se génère. Lors de votre première visite, choisissez « Nouvelle inscription » et complétez toutes les sections demandées. Vous devrez choisir un mot de passe qui devra contenir un maximum de 8 caractères et devra comprendre au moins 1 chiffre.





5. Lorsque votre inscription sera faite, cliquez sur le menu déroulant du Sélectionnez votre profil et choisissez « Étudiant ». Vous pourrez ainsi vous identifier à l'aide de votre nouveau mot de passe et de votre code permanent. Votre code permanent est composé des trois premières lettres de votre nom de famille, de la première lettre de votre prénom et d'une série de chiffres. Par exemple, Marie Dutil aura le code permanent DUTMXXXXXXXXX. Toute personne ayant fait des études au Québec possède un code permanent. Vous pouvez le retrouver sur un ancien relevé de notes du secondaire, par exemple. Si vous ne possédez plus ces documents, communiquez avec le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté.



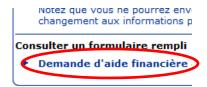
6. Vous accédez à votre dossier en ligne. Si vous étudiez à temps plein, vous voulez donc faire une demande d'aide financière pour des études à temps plein. Vous devez cliquer sur **Formulaire temps plein**.



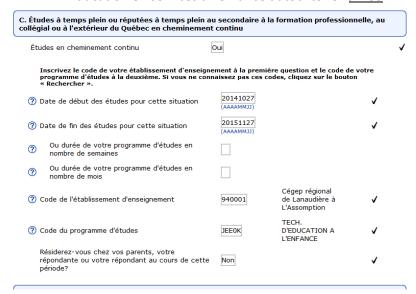
Vous devez d'abord vous assurer que vos coordonnées sont toujours exactes et les mettre à ja dossier, sélectionnez l'onglet *Votre dossier*. Pour remplir ou consulter un formulaire, cliquez sur l'i de votre cheit



7. Cliquez ensuite sur « Demande d'aide financière » pour remplir un formulaire en ligne de demande d'aide financière.



- 8. Un formulaire en ligne s'ouvre. Remplissez d'abord la section concernant vos renseignements personnels.
- 9. À la page 3 de 10, vous devrez entrer les renseignements scolaires. Comme vous êtes à la formation continue (AEC en Techniques de l'éducation à l'enfance), vous ne vous occupez pas de la section A et vous ne vous occupez pas de la section B. Vous allez directement à la section C. Vous inscrivez « oui » à la ligne « études en cheminement continu ». Vous inscrivez ensuite la date de début de votre formation, la date de fin et les renseignements relatifs au Cégep de L'Assomption (et ce, même si vos cours sont dispensés à Terrebonne, Repentigny, etc.)
 - a. Votre code d'établissement est 940001
 - b. Votre code de programme est :
 - i. AEC en Techniques d'éducation à l'enfance : <u>JEEOK</u> (zéro et non la lettre « o »)
 - ii. Coordination d'équipe en milieu de travail : LCADQ
 - iii. Éducation en services à l'enfance autochtone : JEE03





10. Poursuivez le formulaire en inscrivant les renseignements relatifs à votre situation personnelle et financière.

Note:

État matrimonial:

- Célibataire: tout étudiant n'ayant jamais été marié ou uni civilement (mariage au palais de justice). Même si vous êtes conjoint de fait avec enfant, vous êtes considéré comme « célibataire » aux yeux de l'AFE si vous n'avez jamais été marié ou uni civilement. On vous demandera plus loin dans le formulaire si vous vivez avec un conjoint avec au moins un enfant à votre charge. Vous répondrez alors selon votre situation.
- 11. À la section « Ressources financières », il vous est demandé de fournir vos renseignements financiers concernant l'année d'attribution en cours. Par exemple, pour une demande de prêts et bourses pour 2017-2018, vous devez inscrire une estimation de vos revenus bruts gagnés du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Prenez un calendrier et calculez le nombre de semaines X le nombre d'heures travaillées X le salaire gagné/heure. Si vous n'avez pas travaillé depuis janvier et que vous ne prévoyez pas travailler jusqu'en décembre, inscrivez « 0 ».



Arrondir au dollar le plus près

Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus. Vous devez fournir les renseignements concernant vos revenus pour l'année 2014 (du 1er janvier au 31 décembre

En l'absence de revenus, vous devez inscrire «0» (zéro).

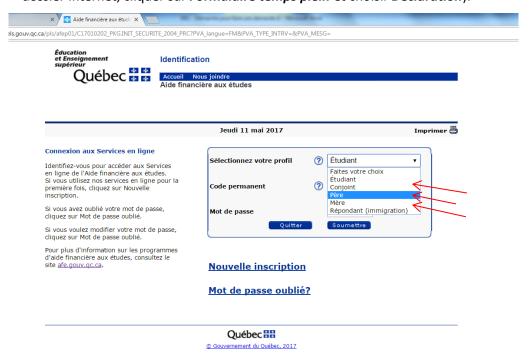
A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi		
Revenus bruts d'employée salariée (y compris le revenu gagné à l'occasion d'un scrutin)	0,00 \$	√
? Revenu gagné exclusivement à l'occasion d'un scrutin (élections)	0,00 \$	✓
? Revenus nets de travailleuse autonome ou revenus nets d'entreprise	0,00 \$	✓
Prestations d'assurance-emploi au sens de la Loi sur l'assurance-emploi (y compris (g) les prestations de maternité, de maladie, etc.) de Emploi et Développement social Canada (EDSC)	0,00 \$	✓
? Prestations reçues en vertu du Régime québécois d'assurance parentale	0,00 \$	✓
Somme reçue d'Emploi-Québec pour votre participation à une mesure de formation de la main-d'oeuvre ou du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en vertu du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	0,00 \$	✓
① Indemnités de remplacement de revenu de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	0,00 \$	✓
① Indemnités de remplacement de revenu de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	0,00 \$	✓
Indemnités de remplacement de revenu pour les victimes d'actes criminels et (7) indemnités de remplacement de revenu pour les personnes ayant accompli des actes de civisme (IVAC)	0,00 \$	✓
Rentes ou pensions de retraite ou d'invalidité du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pensions du Canada (RPC)	0,00 \$	✓
? Prestations d'un régime de retraite (privé ou public)	0,00 \$	✓
B. Autres revenus		
Montants que vous avez reçus ou que vous recevrez directement à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide (RRQ, RPC), de rentes de conjoint survivant (RRQ, RPC), d'indemnités de décès sous forme de rentes en application d'une loi et de rentes d'enfant de victime d'acte criminel (CSST)	0,00 \$	√
Pension alimentaire (montant total que vous avez reçu ou recevrez en 2014 pour vous-même ou le cas échéant, pour votre ou vos enfants)	0,00 \$	✓
$\ensuremath{\mathfrak{J}}$ Revenus de placements (intérêts, dividendes et gains en capital), de succession, de fiducie ou de donation	0,00 \$	✓

12. À la fin de votre demande d'aide financière, il vous sera demandé de déclarer sur votre honneur que les renseignements fournis sont exacts et complets. Vous inscrivez « oui » s'ils le sont et vous cliquez sur « Envoyer votre demande ».





13. Une page sera ensuite générée. Lisez-la attentivement, car c'est sur cette page que vous verrez si vous devez faire parvenir des documents « papier » à l'AFE et/ou si un membre de votre famille (conjoint, mère, père, etc.) doit lui aussi aller sur le site www.afe.gouv.qc.ca et remplir une déclaration de conjoint/père/mère afin de déclarer ses revenus. Si c'est le cas, il devra suivre le même processus que vous (se créer un dossier Internet, cliquer sur *Formulaire temps plein* et choisir *Déclaration*).





Selon les renseignements scolaires figurant dans la présente demande d'aide financière, vous devriez produire une demande d'aide financière pour les années indiquées. Veuillez toutefois ignorer ces messages si vous avez déjà produit une telle demande pour les années indiquées.

Vous devrez remplir le formulaire *Demande d'aide financière 2015-2016* afin de recevoir une aide financière pour les mois d'eugles postérieurs au mois d'apût 2015.

Déclaration requise

Ma conjointe ou mon conjoint doit remplir une déclaration de conjoint

Documents requis

Vous devez nous faire parvenir un ou des documents pour chacune des situations présentées ci-dessous. Afin de connaître le ou les documents dont nous avons besoin, cliquez sur le bouton *Documents* associé à chaque situation. Des renseignements importants relatifs à ce ou ces documents y sont indiqués au besoin.

N'envoyez pas de documents autres que ceux exigés. Les documents obligatoires doivent nous être transmis avant le 20 novembre 2014.

Liste des situations :

• Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant.

Documents

 Je vis avec un conjoint de fait (du sexe opposé ou du même sexe) et un enfant (le mien ou celui de ma conjointe ou de mon conjoint) habite avec nous.

Documents

J'ai au moins un enfant biologique ou adoptif qui est à ma charge et qui habite avec moi.

Documents

* Si vous êtes la mère ou le père d'un enfant <u>et que vous vivez avec l'autre parent biologique</u> de l'enfant, vous n'avez qu'à envoyer une photocopie du certificat de naissance de l'enfant (et non pas le formulaire <u>Déclaration de statut familial</u> qui s'adresse aux familles monoparentales ou recomposées).

12. Si vous devez fournir des documents à l'aide financière, suivez les instructions de téléchargement pour le faire. Assurez-vous de la qualité de numérisation de vos documents et que ceux-ci respectent la taille maximale.





- * Votre demande ne sera traitée que lorsque TOUS les documents exigés et que toutes les déclarations requises (conjoint, père, mère, etc.) auront été fournis. Si aucun document et aucune déclaration ne sont exigés, vous n'avez qu'à attendre que le processus suive son cours.
- 13. L'étape suivante est d'attendre que votre dossier soit traité et que la réponse, si vous êtes admissible ou non, vous soit transmise. Ensuite, un *Relevé de calcul* vous sera envoyé, via votre dossier Internet de l'AFE. Ce relevé vous indiquera combien vous recevrez en prêts et bourses pour l'année d'attribution. Vous pourrez le consulter en cliquant sur « Votre dossier », puis sur « Calcul temps plein » (prévoir quelques semaines d'attente à partir du moment où tous vos documents auront été envoyés avant de recevoir le relevé de calcul).



14. L'étape suivante consiste à attendre votre certificat de garantie. Un avis à votre dossier vous indiquera qu'il a été déposé dans votre dossier. Vous devrez télécharger ce document, l'imprimer et vous rendre à votre institution bancaire avec ledit document. Ce document leur certifiera que le gouvernement vous prêtera des sous pour vos études. Quand ce document a été déposé à votre institution financière, vous n'aurez qu'à attendre votre premier versement de prêts et bourses.

Vous avez besoin d'aide?

Prenez rendez-vous via:

Mes Services Omnivox – Prise de rendez-vous – Aide financière aux études Ou envoyé un MIO à assomption.affairesetudiantes@cegep-lanaudiere.qc.ca

